MUNICIPALITÉ DE
BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Léa Laplante, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le **Comité de démolition** tiendra une séance publique le 10 septembre 2025 à 9h00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le comité doit statuer sur la demande de démolition suivante :
Demande de démolition pour le 6 ch. Inglis

Nature et effets de la demande :
La demande vise la démolition de la résidence actuelle (type chalet 3 saisons) et la reconstruction d'une nouvelle résidence sur le même lot.

Identification du site concerné :
L'emplacement visé par la présente demande est situé au 6 chemin Inglis, sur la propriété composée du lot no. 5 192 643 du cadastre du Québec (matricule : 8804 07 6386) et localisé dans la zone DESI-02.

Conformément à la loi et au règlement municipal :

- Toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses motifs d'opposition à la soussignée dans les **dix (10) jours suivant la publication du présent avis**, à l'une des adresses suivantes :
  - **Voie électronique** : dg@bolton-ouest.ca
  - **En personne ou par la poste :**
    9 ch. Hôtel de ville
    Bolton-Ouest, Qc, J0E 2T0
- Toute personne peut également **se faire entendre lors de la séance publique** du comité de démolition.

Donné à Bolton-Ouest, ce 22 août 2025.

_____
Mme Léa Laplante
Directrice générale et greffière-trésorière